

Code: Imp (4010/02/10)

Procédure : Gestion des dosimètres

Page: 1/2

Date d'application: 10/02/10

Indice de Révision: 01

Fiche des dosimètres non rendus

Historique des modifications

01	10/02/10	Revue documentaire et modifications
00	14/03/08	Création
Révision	Date	Modification - Observation

Acteurs Qualité

	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Nom/Prénom	SASSI Saoussen	REGUIGUI Nafaa	TRABELSI Adel
Fonction	Technicienne Supérieur	Directeur DSIN	Directeur Général DG
Date	26/01/10	26/01/10	10/02/10
Signature			



Code: Imp (4010/02/10)

Procédure: Gestion des dosimètres

Page: 2/2

Date d'application: 10/02/10 Indice de Révision: 01

A l'attention de
S/C
Chef hiérarchique

Madame/Monsieur,

Nous attirons votre attention que la DSIN/SRGD n'a pas reçu votre dosimètre N°...... pour la période du : (/ /) au (/ /);

Et pour cela, nous vous informons que le dernier délai de récupération sera dans vingt quatre heures (24h) qui suivent la date de la présente fiche.

Je vous prie de bien vouloir faire obéir à la réglementation que toute perte de dosimètre sera comptabilisée sur salaire (40 DT).

Veuillez agréer, mes sincères salutations.

Visa du Directeur de la Sureté et de

L'instrumentation Nucléaire DSIN